



**OIC/CFM-49/2023/PA/RES/FINAL**

**RESOLUTION  
SUR  
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025**

**ADOPTÉE PAR LA**

**49<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité)

**Nouakchott - République islamique de Mauritanie**

**16-17 Mars 2023  
(24-25 Chaâbane 1444H)**

**RESOLUTION 1/49-PA**  
**SUR**  
**LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025 (PA)**

*La Quarante-neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Réaffirmant** les objectifs et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de coopération islamique (OCI) ;

**Rappelant** le communiqué final et la déclaration de la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet (Istanbul, 14-15 avril 2016) adoptant le PA OCI-2025 comme programme d'action pour la décennie en cours (2016-2025) présentant un programme complet de coopération et partenariat dans divers domaines prioritaires;

**Gardant à l'esprit** le communiqué final de la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet (Makkah Al-Moukarrama, 31 mai 2019) soulignant la nécessité d'une plus grande implication et appropriation du PA OCI-2025 par les États membres à travers l'intégration des programmes et activités de l'OCI dans leurs priorités nationales ;

**Appréciant** le rapport d'étape pour la période 2019-2021 qui souligne l'état de mise en œuvre des programmes présentés à la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (Islamabad 22-23 mars 2022) ;

**Appréciant** en outre les mesures prises en 2022 par le Secrétariat général ainsi que tous les autres organes et institutions du système de l'OCI dans le cadre des efforts en cours pour assurer la mise en œuvre efficace du Programme d'action ;

**Notant** l'expiration imminente du Programme d'action en décembre 2025 et de la nécessité de l'examiner en vue de son achèvement ;

**Conscient** de la nécessité d'élaborer un nouveau programme qui définira les secteurs prioritaires de coopération ainsi que les objectifs spécifiques et les actions accompagnées d'indicateurs clé de performance et de mécanismes de suivi et d'évaluation ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général et **prenant note** du rapport d'étape pour la période 2021-2022 reflétant une croissance impressionnante du nombre de programmes et d'activités entrepris dans le contexte de la mise en œuvre du PA OCI-2025 :

- 1. APPELLE** les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace du Programme d'action en intégrant les objectifs dans leurs programmes nationaux de développement socio-économique respectifs. il est essentiel que des programmes pertinents et efficaces à fort impact soient développés pour accélérer la réalisation des objectifs du PA. Par conséquent, les Etats membres doivent démontrer un engagement plus substantiel à rationaliser leur planification et leurs programmes économiques régionaux.

**2. APPELLE** en outre tous les organes et institutions de l'OCI à coordonner leurs actions pour la mise en œuvre effective du PA OCI-2025.

**3. APPELLE** également les États membres à continuer d'encourager les autorités nationales compétentes à entreprendre des programmes et projets spécifiques dans le cadre de la poursuite des objectifs, programmes et activités du PA OCI-2025. À cet égard, les États membres sont invités à soumettre régulièrement des rapports sur la mise en œuvre du PA OCI-2025, de manière à les inclure dans le rapport d'étape annuel de l'OCI sur la mise en œuvre du PA OCI-2025.

**4. PREND NOTE** avec satisfaction des efforts du Secrétariat général, en coopération avec le SESRIC, dans la préparation d'un document d'examen à mi-parcours complet, intitulé « *La voie vers 2025 : Gains, défis et opportunités* » et approuve les recommandations de la seconde réunion du groupe intergouvernemental d'experts tenue au siège du Secrétariat général, les 22- 24 novembre 2022 pour considérer le document d'examen à mi-parcours.

**5. PREND EGALEMENT NOTE** du processus engagé par le Secrétariat général en vue d'actualiser le « Plan de mise en œuvre » ; et **INVITE** les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI y compris les Comités permanents à participer activement via leurs contributions en vue de refléter les développements advenus sur le terrain au sein des Etats membres et à mettre l'emphase sur les activités réalisables au cours des trois années restantes du Programme d'action.

**6. DEMANDE**, au Secrétaire général, en coopération avec le SESRIC, de prendre les mesures nécessaires pour produire le rapport final sur la mise en œuvre du programme d'action ; les Etats membres et tous les organes et les institutions concernés de l'OCI doivent être impliqués dans le processus de rapportage afin d'évaluer la réalisation des objectifs du Programme d'action.

**7. APPELLE** les États membres à fournir au SESRIC les données et informations appropriées nécessaires, cadrant avec les objectifs du PA OCI-2025 en temps opportun en vue de faciliter l'élaboration dudit rapport.

**8. APPELLE** également le Secrétariat général à convoquer des réunions du Groupe intergouvernemental d'experts aux fins de proposer un nouveau projet de Programme d'action pour la décennie 2026-2035 avec des résultats concrets.

**9. EXHORTE** les Etats membres à s'engager activement dans l'élaboration du nouveau programme d'action 2026-2035

**10. DEMANDE** au Secrétaire général de coordonner avec les organes et institutions concernés de l'OCI, y compris les Comités permanents, la mise en œuvre du Programme d'action et de continuer à soumettre des rapports d'étape sur la mise en œuvre dudit programme sur une base annuelle.

**11. DEMANDE** en outre au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères pour examen.